

GABIAN



Commune de GABIAN (34320)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Décembre 2018,

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina, PAILLES Pilar.

Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

71/2018 : Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement SICTOM de Pézenas-Agde, création d'une installation de stockage et de valorisation de déchets inertes Consultation au public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'arrêté n°2018-I-1253, portant l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le SICTOM de Pézenas-Agde, pour la création d'une installation de stockage et de valorisation de déchets inertes à ROUJAN, il y aurait lieu de délibérer afin de donner notre accord à ce projet.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, SE PRONONCE FAVORABLEMENT,

- ACCEPTE l'arrêté N°2018-I-1253 portant sur l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le SICTOM de Pézenas-Agde, pour la création d'une installation de stockage et de valorisation de déchets inertes à ROUJAN.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire, Francis BOUTES